

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013 RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 08 mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2013.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers:

Nous avons audité les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de **1 437 824 DT**, un actif net de **1 421 775 DT** et un résultat trimestriel déficitaire de **2 635 DT**. L'établissement des états financiers sincères conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes:

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers :

A notre avis, les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, sont sincères et réguliers et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière à cette date, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Vérifications et informations spécifiques :

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

Tunis, le 30 Janvier 2013

Le Commissaire aux Comptes :
Salah DHIBI

BILAN
Arrêté au 31/12/2013
(en dinars tunisiens)

Actif	NOTE	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	AC 1	1 103 078	1 117 398
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		772 200	952 631
Obligation et valeurs assimilées		330 878	164 767
Autres valeurs			
Placements monétaires et disponibilités	AC 2	334 746	384 190
Placements monétaires		300 995	206 544
Disponibilités		33 751	177 646
Créances d'exploitation		-	-
TOTAL ACTIF		1 437 824	1 501 588
PASSIF		16 049	14 770
Opérateurs Créditeurs	PA 1	16 049	14 770
TOTAL PASSIF		16 049	14 770
ACTIF NET		1 421 775	1 486 818
Capital	CP 1	1 383 574	1 458 960
Sommes Distribuables	CP 2	38 201	27 858
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	4
Sommes distribuables de la période		38 201	27 854
ACTIF NET		1 421 775	1 486 818
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 437 824	1 501 588

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2013
(en dinars tunisiens)

	NOTE	Période du 01/10 au 31/12/13	Période du 01/01 au 31/12/13	Période du 01/10 au 31/12/12	Période du 01/01 au 31/12/12
Revenus du portefeuille – titres	PR 1	2 841	40 609	1 768	33 001
Dividendes		-	29 932	-	25 410
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 841	10 677	1 768	7 591
Revenus des placements monétaires	PR 2	3 937	12 279	4 161	11 364
Total des revenus des placements		6 778	52 888	5 929	44 365
Charges de gestion des placements	CH 1	-3 627	-14 605	-3 842	-15 854
Revenu net des placements		3 151	38 283	2 087	28 511
Autres produits		-	-	-	-
Autres charges		-47	-95	-	-
Résultat d'exploitation		3 104	38 188	2 087	28 511
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 3	-	13	614	-657
Sommes distribuables de la période		3 104	38 201	2 701	27 854
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-13	-614	657
Variation des plus (ou moins) values potentielles/ titres		23 398	-106 165	-141 239	-118 686
Plus ou moins values réalisées /cession des titres		-28 888	27 072	62 588	102 232
Frais de négociation		-249	-632	-246	-1 081
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-2 635	-41 537	-76 810	10 976

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2013
(en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/13	Période du 01/01 au 31/12/13	Période* du 01/10 au 31/12/12	Période* du 01/01 au 31/12/12
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	-2 635	-41 537	-76 810	10 976
Résultat d'exploitation	3 104	38 188	2 087	28 511
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles / titres	23 398	-106 165	-141 239	-118 686
Plus ou moins valeurs réalisées / cession des titres	-28 888	27 072	62 588	102 232
Frais de négociation	-249	-632	-246	-1 081
Distribution de dividendes	-	-27 858	-	-28 829
Transactions sur le capital	-	4 352	36 973	-66 416
a- Souscriptions		4 352	36 973	42 137
Capital		4 483	35 394*	40 259*
Régularisation des sommes non distribuables		-144	9 65*	1 258*
Régularisation des sommes distribuables		13	614	620
b- Rachats				-108 553
Capital				-101 315*
Régularisation des sommes non distribuables				-5 961*
Régularisation des sommes distribuables				-1 277
Variation de l'actif net	-2 635	-65 043	-39 837	-84 269
Actif net				
en début de période	1 424 411	1 486 818	1 526 656	1 571 087
en fin de période	1 421 775	1 421 775	1 486 818	1 486 818
Nombre d'actions				
en début de période	18 932	18 874	18 423	19 652
en fin de période	18 932	18 932	18 874	18 874
VALEUR LIQUIDATIVE	75,099	75,099	78,776	78,776
Taux de rendement de la période	-0,18%	-2,79%	-4,93%	0,37%
<i>*Retraités pour les besoins de la comparaison</i>				

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2013
(en dinars Tunisiens)

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte du portefeuille actions

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats sont imputés en capital.

En principe, les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché les plus probables. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les titres des créances négociables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur ces titres de créances et assimilés sont pris en compte en résultat dès qu'ils sont courus. Les échéances sont imputées au débit des comptes des intérêts courus au jour et au crédit des revenus d'obligations et assimilés.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur réévaluée du Portefeuille des titres considérés comme valeur actuelle des stocks de valeurs mobilières. En principe, les cours de réévaluation sont :

- Pour les valeurs cotées durant les dernières séances boursières précédant la date d'évaluation, le cours boursier moyen pondéré ;

- Pour les valeurs qui n'ont pas été cotées durant les dernières séances boursières, la réévaluation est faite sur la base du dernier cours boursier ajusté pour tenir compte de tout événement de nature à agir sur le cours de cette valeur et/ou le cas échéant de la valeur mathématique ou intrinsèque des actions possédées ;
- Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus. L'évaluation du principal est faite sur la base d'un coût moyen pondéré ou d'un cours ajusté pour les obligations n'ayant pas enregistrées des transactions le jour d'arrêté. Ces différences d'estimation ne sont pas lissées sur la période de détention ;
- Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêté comptable).

3-5 : Etablissement dépositaire

Ce compte enregistre les mouvements en numéraire reçus par le dépositaire qui, par convention se charge à la fois de la gestion des titres possédés par la SICAV et d'autre part, centralise pour le compte de cette dernière et suit l'exécution des opérations d'achats et de ventes de valeurs mobilières.

3-6 : Les frais de gestion

Les frais de gestion sont à attribuer au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant un contrat forfaitaire respectivement à raison de 0,1%,0,1%,0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement, et ce, à partir du 01/11/2002. Ces frais sont les seuls frais de gestion supportés par la SICAV.

3-7 : Valeur liquidative

La valeur liquidative est obtenue par l'actualisation des éléments d'actif au cours du jour comme si le marché était parfait et que les différents cours ne changeraient pas en fonction des quantités offertes et des intentions de vente.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :

N1- NOTES LIEES AU BILAN

ACTIF

AC 1- Portefeuille-titres

Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Actions	31-12-2013	31-12-2012
Actions et droits rattachés	896 945	1 021 449
Différence d'estimation sur actions	-175 504	-68 818
Actions sicav	50 238	-
Différence d'estimation sur actions sicav	521	-
Total	772 200	952 631

Obligations et valeurs assimilées

Obligations	31-12-2013	31-12-2012
Obligations	323 320	159 990
Intérêts courus	7 442	4 777
Intérêts intercalaires courus	116	-
Total	330 878	164 767

AC 2- Placements monétaires et disponibilités**Placements monétaires**

Placements monétaires	31-12-2013	31-12-2012
BTCT	98 000	210 000
BTCT, intérêts précomptés	-3 799	-6 605
Intérêts courus	1 223	3 149
Compte à terme	200 000	-
Intérêts courus / Compte à terme	5 571	-
Total	300 995	206 544

Disponibilités

Disponibilités	31-12-2013	31-12-2012
Avoirs en Banque	33 751	177 646
Total	33 751	177 646

PASSIF**PA 1- Opérateurs créditeurs**

Opérateurs créditeurs	31-12-2013	31-12-2012
Gestionnaire	2 374	2 414
Commission réseau	13 139	11 678
Commission dépositaire	536	678
Total	16 049	14 770

CAPITAL**CP 1- Capital**

Situation nette	31-12-2013	31-12-2012*
Capital social	1 458 960	1 542 254*
Souscriptions	4 483	40 259*
Rachats	-	-101 315*
Frais de négociation	-632	-1 081
Variation d'estimation / actions	-175 504	-68 818
Variation d'estimation / OPCVM	521	-
Plus value/ actions	69 404	145 478
Moins value/ actions	-43 129	-42 201
Moins value/ OPCVM	-	-1 045
Plus value/ OPCVM	797	-
+/- val/report OPCVM	-	-255
+/- val/report actions	68 818	-49 615
+/- val/report obligation	-	2
Sous-total 1	1 383 718	1 463 663
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-144	1 258*
Régularisation des sommes non distribuables (rachats)	-	-5 961*
Sous-total 2	-144	-4 703
Capital	1 383 574	1 458 960

*Le solde de la situation au 31/12/2012 a été retraité pour le besoin de la comparaison.

CP2- Sommes Distribuables**Sommes distribuables des exercices antérieures**

Sommes distribuables des exercices antérieures	31-12-2013	31-12-2012
Report à nouveau sur arrondis de coupons	-	4
Total	-	4

Sommes distribuables de la période

Sommes distribuables de la période	31-12-2013	31-12-2012
Sommes distribuables de la période	38 201	27 854
Total	38 201	27 854

Total Actif net	1 421 775	1 486 818
Capital	1 383 574	1 458 960
Sommes distribuables	38 201	27 858

N2-Notes liées au compte de résultat**PR 1- Revenus du portefeuille - titres****Dividendes**

Dividendes	Période du 01/10 au 31/12/2013	Période du 01/01 au 31/12/2013	Période du 01/10 au 31/12/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012
Revenus des actions	-	29 932	-	23 114
Revenus OPCVM	-	-	-	2 296
Total	-	29 932	-	25 410

Revenus des obligations et valeurs assimilées

Revenus des obligations et valeurs assimilées	Période du 01/10 au 31/12/2013	Période du 01/01 au 31/12/2013	Période du 01/10 au 31/12/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Potentiel)	2 724	7 442	1 768	4 777
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Report)	-	-4 777	-	-6 257
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Réalisé)	-	7 895	-	9 071
Revenus intercalaires des obligations et valeurs assimilées (Potentiel)	117	117	-	-
Total	2 841	10 677	1 768	7 591

PR 2- Revenus des placements monétaires

Revenus des placements monétaires	Période du 01/10 au 31/12/2013	Période du 01/01 au 31/12/2013	Période du 01/10 au 31/12/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012
Revenus bons de trésor (Potentiel)	484	1 222	1 415	3 149
Revenus bons de trésor (Report)	-	-3 149	-	-5 941
Revenus bons de trésor (Réalisé)	693	5 977	-	11 410
Revenus compte à terme (Potentiel)	2 299	5 572	-	-
Intérêts sur comptes de dépôts	461	2 657	2 746	2 746
Total	3 937	12 279	4 161	11 364

PR 3- Régularisation du résultat d'exploitation

Comptes de régularisation	Période du 01/10 au 31/12/2013	Période du 01/01 au 31/12/2013	Période du 01/10 au 31/12/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012
Régularisation des sommes distribuables exercice en cours (souscription)	-	13	614	620
Régularisation des sommes distribuables exercice en cours (rachats)	-	-	-	-1 277
Total	-	13	614	-657

CH 1- Charges de gestion des placements

Charges de gestion des placements	Période du 01/10 au 31/12/2013	Période du 01/01 au 31/12/2013	Période du 01/10 au 31/12/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012
Rémunération du Gestionnaire	2 901	11 683	3 074	12 684
Rémunération de réseau	363	1 461	384	1 585
Rémunération du dépositaire	363	1 461	384	1 585
Total	3 627	14 605	3 842	15 854

NOTE 3 / NOTE SUR LE PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à **1 103 079 DT** et se détaille comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Coût d'acquisition	Valeurs au 31-12-2013	% de l'actif
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		947 183,004	772 200,429	53,71%
Actions et droits rattachés		896 944,974	721 441,149	50,18%
AMS	7 750	81 395,630	51 080,250	3,55%
ARTES	3 900	30 110,000	25 147,200	1,75%
ASSAD	530	1 623,876	3 694,630	0,26%
ATB	9 000	45 118,851	37 017,000	2,57%
ATL	9 379	22 220,653	22 472,084	1,56%
ATTIJARI BANK	3 042	53 979,100	49 426,416	3,44%
BT	2 000	17 414,950	18 394,000	1,28%
BTE (ADP)	1 650	48 945,000	40 759,950	2,83%
CARTHAGE CEMENT	15 884	51 804,883	52 877,836	3,68%
ALKIMIA	1 200	52 437,279	51 660,000	3,59%
ENNAKL AUTOMOBILES	4 274	48 197,800	42 513,478	2,96%
ESSOUKNA	1 600	6 985,600	13 236,800	0,92%
MONOPRIX	1 560	47 005,000	36 624,120	2,55%
NEW BODY LINE	782	5 267,500	5 323,856	0,37%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000,000	25 932,000	1,80%
SAH	72	673,200	673,200	0,05%
SFBT	1 000	13 600,000	13 293,000	0,92%
SIPHAT	3 450	79 948,000	28 759,200	2,00%
SOTRAPIL	2 448	65 027,819	22 692,960	1,58%
TPR	8 125	29 610,884	34 620,625	2,41%
TUNIS RE	3 060	30 175,427	27 821,520	1,93%
TUNISAIR	2 022	5 748,162	2 151,408	0,15%
ELBENE INDUSTRIE (TUNISIE LAIT)	11 000	49 870,000	38 940,000	2,71%
EL WIFACK LEASING	5 896	83 785,360	76 329,616	5,31%

OPCVM		50 238,030	50 759,280	3,53%
SICAV L'EPARGNANT	495	50 238,030	50 759,280	3,53%
Obligations		323 320,000	330 878,219	23,01%
AIL 2009-1	500	10 000,000	10 443,069	0,73%
ATL 2013-1	1 000	100 000,000	103 770,740	7,22%
BNA 2009 SUB	1 000	73 320,000	75 645,670	5,26%
HL F 2010/1	1 000	40 000,000	40 902,137	2,84%
TL 2013-2 B	1 000	100 000,000	100 116,603	6,96%
TOTAL		1 270 503,004	1 103 078,648	76,72%

NOTE 4 / NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2013 se détaillent comme suit :

Capital au 30-09-2013

Montant	1 389 313
Nombre de titres	18 932
Nombre d'actionnaires	49

Souscriptions réalisées

Montant	
Nombre de titres émis	
Nombre d'actionnaires entrants	

Rachats effectués

Montant	
Nombre de titres rachetés	
Nombre d'actionnaires sortants	

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	23 398
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-28 888
Frais de négociation	-249
Régularisation des sommes non distribuables	-

Capital au 31-12-2013

Montant	1 383 574
Nombre de titres	18 932
Nombre d'actionnaires	49

NOTE 5 / CONTROLE DES RATIOS D'EMPLOI DE L'ACTIF

Référence : L'article 29 du code des organismes de placements collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Ratios d'emploi de l'actif		Réalisé	Observations
Ratio d'emploi en Valeurs mobilières y compris BTCT, certificats de dépôt à moins d'un an et billets de trésorerie à moins d'un an.	= 80%	83,35%	Conforme
Ratio d'emploi en actions, obligations, BTA et OPCVM	Min = 50% Max = 80%		
	Portefeuille / Actif > 50%	76,72%	Conforme
Ratio de liquidité et de quasi liquidité	= 20%	16,64%	Conforme
Ratio de liquidité immédiate	Max= 20%	16,64%	Conforme
- Dépôts à terme			
- Dépôts à vue			
- Disponibilité			
Ratio OPCVM	Max = 5% AN	3,53 %	Conforme
Ratio par émetteur	Max= 10%		Conforme
Capital minimum	Min = 1 000 000 DT Capital actuel = 1 383 574 DT		Conforme